



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 6 JUILLET 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 5

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non
excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Orangerie à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.

Secrétaire : Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Geneviève GLEYNAT, Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)

M. Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon)

Mme Josiane RANN (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)

Mme Nathalie PANSIOT (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Catherine DESCHANEL (Ternay)

Excusés :

M. Xavier POCHON (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : /

N°2026-84-5.3.6
06/07/2026

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du collège complémentaire GEMAPI du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO)

Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-04-24-00011 du 24 avril 2025, relatif aux statuts et compétences du SMAAVO ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2026-42 du conseil communautaire du 13 avril 2026 relative à l'élection des délégués au SMAAVO et le procès-verbal d'élection annexé ;

Vu le bureau du 22 juin 2026 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon a confié au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon les compétences GEMAPI et complémentaire à GEMAPI ;

Considérant que les statuts du SMAAVO prévoient que la Communauté de communes du Pays de l'Ozon est représentée par 7 délégués titulaires pour la compétence GEMAPI et 7 délégués titulaires pour la compétence complémentaire à GEMAPI, et qu'un délégué suppléant peut être désigné pour chaque délégué titulaire ;

Considérant que ce syndicat mixte est administré par un organe délibérant composé de conseillers élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que Madame Mireille BONNEFOY et Monsieur Jean-Luc ROCA-VIVES ont été respectivement élus déléguée titulaire et délégué suppléant au SMAAVO pour la commune de Sérézin-du-Rhône au titre de la compétence complémentaire à GEMAPI lors du conseil communautaire du 13 avril 2026 ;

Considérant le courriel de démission de Madame Mireille BONNEFOY du 26 juin 2026 et le courrier de démission de Monsieur Jean-Luc ROCA VIVES du 25 juin 2026 de leur mandat respectif au sein du collège complémentaire GEMAPI du SMAAVO ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au SMAAVO au titre de la compétence complémentaire à GEMAPI pour la commune de Sérézin-du-Rhône ;

Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :

- **ELIT au scrutin secret** le délégué titulaire suivant au SMAAVO au titre de la compétence complémentaire GEMAPI :
Jean-Luc ROCA-VIVES
- **ELIT au scrutin secret** le délégué suppléant suivant au SMAAVO au titre de la compétence complémentaire à GEMAPI :
Mireille BONNEFOY

Télétransmise en Préfecture le
Affichée le
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

